

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rése
au
Monit
belg



19087060

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

19 JUIN 2019

Le Greffier

N° d'entreprise : **0713 984 534**

Nom

(en entier) : **Minoryx Therapeutics BE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Auguste Piccard 48, 6041 Gosselies**

Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur délégué - pouvoirs spéciaux

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 avril 2019:

Le conseil a décidé à l'unanimité:

1. De déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 525 du Code des sociétés et l'article 16 § 3 des statuts de la Société, à Monsieur Didier Le Normand, domicilié à 8 St Johns Road, Hythe Kent CT21 4BE, Royaume-Uni, à partir de ce jour. Monsieur Didier Le Normand portera le titre d'administrateur délégué. (...) Conformément à l'article 525 du Code des sociétés et les statuts de la Société, le conseil d'administration précise que le délégué à la gestion journalière de la Société dispose du droit de représenter la Société dans les limites de la gestion journalière.

2. D'octroyer tous les pouvoirs à Lara Trawinski, Sander Kevelaerts, Henri-Simon Vande Vyver, Nicolas Bosschaerts, ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Laga CVBA, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, chacun agissant séparément et avec pouvoir de substitution, afin de faire tout ce qui est utile et nécessaire afin de donner plein effet à la décision mentionnée ci-dessus, y compris la modification de l'inscription de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et la signature et le dépôt de tout formulaire nécessaire à la publication de ladite décision dans les Annexes du Moniteur Belge.

Pour extrait conforme,

Nicolas Bosschaerts
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).